

ACTUALITÉS SOCIALES du 13 mai 2024 au 17 mai 2024

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

<p>LS 15/05 Page 1</p>	<p>Inaptitude liée à un manquement de l'employeur: dans quel délai contester le licenciement ? <i>Cass. soc., 24 avr. 2024, no22-19.401 FS-B</i> Tout licenciement pour inaptitude doit être jugé sans cause réelle et sérieuse dès lors que le salarié parvient à démontrer que cette inaptitude trouve son origine dans un manquement préalable de l'employeur à son obligation de sécurité. Dans ce cadre, la date à laquelle est intervenu le manquement litigieux importe peu. Comme le précise la Cour de cassation dans un arrêt du 24 avril, il suffit que l'action en contestation du licenciement ait été intentée dans le délai imparti, soit dans les 12 mois suivant la date de notification du licenciement.</p>
<p>LS 17/ 05 Pag e 2</p>	<p>Nullité de la rupture du contrat d'intérim requalifié en CDI: la réintégration exclut l'indemnisation <i>Cass. soc., 24 avr. 2024, no22-21.818 F-B</i> Le salarié intérimaire peut obtenir la requalification de ses contrats de mission en CDI à la fois auprès de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise de travail temporaire. Toutefois, ainsi que le précise la Cour de cassation dans un arrêt publié le 24 avril, cela ne lui permet pas pour autant, lorsque la rupture de la relation de travail s'analyse en un licenciement nul, de solliciter sa réintégration chez l'une et une indemnisation à ce titre chez l'autre.</p>

EMPLOI / ÉCONOMIE

<p>LS 13/0 5 Page 5</p>	<p>Les sortants précoces du système scolaire s'insèrent plus difficilement dans l'emploi <i>Dares, Analyse no21, Comment l'âge de sortie des études et les débuts de carrière s'articulent-ils?, 28 mars 2024</i> Près des deux tiers des jeunes nés en 1935 ont quitté le système scolaire à 16 ans ou moins, tandis que ceux nés en 1990 sont 64,5 % à l'avoir quitté à 20 ans ou plus. Ce constat ressort d'une étude de la Dares parue le 28 mars 2024. Elle confirme en outre que les personnes ayant poursuivi leurs études le plus longtemps s'insèrent plus facilement et durablement sur le marché du travail que les autres, et perçoivent un salaire nettement supérieur.</p>
<p>LS 17/02 Page 3</p>	<p>Détachement des salariés : la DGT met à jour son instruction <i>DGT, instr. no2024/46, 27 mars 2024, relative au détachement international de salariés en France, NOR: TSST2409191J</i> Afin de prendre en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires en matière de détachement international de salariés en France, une nouvelle instruction, mise en ligne le 30 avril dernier sur le bulletin officiel du ministère du Travail, explicite les règles applicables en la matière. L'employeur n'a plus l'obligation de demander une nouvelle carte BTP si le salarié qu'il détache en possède déjà une en cours de validité, rappelle-t-elle notamment.</p>
<p>LS 13/0 5 Page 5</p>	<p>17% des demandeurs d'emploi contrôlés ont été jugés en insuffisance de recherche en 2023 <i>France Travail, «Le contrôle de la recherche d'emploi en 2023», 19 avr. 2024</i> Au cours de l'année 2023, 83 % des contrôles ont confirmé la recherche d'emploi ou ont permis une remobilisation des demandeurs d'emploi, tandis que 17 % ont conclu à une insuffisance de recherche et ont donné lieu à une sanction, selon le bilan 2023 du contrôle de la recherche d'emploi, publié le 19 avril 2024 par France Travail. Plus de la moitié des contrôles de la recherche d'emploi effectués en 2023 concernent des demandeurs d'emploi cherchant un emploi dans un métier en tension et/ou qui ont suivi une formation.</p>

PROTECTION SOCIALE

<p>LS 14/05 Page 1</p>	<p>Catégories objectives, dernière ligne droite! Le point avec É. Morin et T. Gérard (Avanty avocats) Au 1er janvier 2025, les actes instaurant des garanties de protection sociale complémentaire en entreprise devront avoir été mis en conformité avec les dispositions du décret du 30 juillet 2021. Autrement dit, pour continuer à bénéficier du régime social de faveur, les entreprises doivent s'assurer que les catégories objectives de salariés définies au sein de leur régime – et le contrat d'assurance – ont bien été mis à jour. Émilie Morin et Thomas Gérard, avocats conseil au sein du cabinet Avanty avocats, reviennent pour Liaisons sociales quotidien sur le nouveau dispositif et les démarches à accomplir avant le 31 décembre 2024.</p>
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)

LS 15/02 page 2	Allianz Banque offre davantage de flexibilité à ses salariés en matière de télétravail <i>Accord sur le télétravail au sein d'Allianz Banque, 29 mars 2024</i> Entré en vigueur le 1er avril 2024, le nouvel accord sur le télétravail d'Allianz Banque permet aux salariés d'organiser leur télétravail à raison de deux jours par semaine, auxquels s'ajoutent désormais deux jours supplémentaires dans le mois. L'entreprise impose en revanche et sans exception une présence de deux jours par semaine sur site.
LS 16/05 Page 2	La métallurgie renforce son engagement en faveur de l'égalité professionnelle <i>Accord relatif à l'égalité professionnelle et à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la branche de la métallurgie, 24 avr. 2024</i> Souhaitant rendre proactives les entreprises afin qu'elles mettent en œuvre des politiques efficaces en matière d'égalité professionnelle, la branche de la métallurgie s'est dotée, le 24 avril 2024, d'un nouvel accord sur cette thématique. Son objectif: «faire en sorte qu'être une femme dans l'industrie ne soit plus une exception», a déclaré Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM.

RÉFORMES EN COURS

LS 14/05 Page 5	Le gouvernement précise le calendrier des réformes, notamment celle de l'assurance chômage Les nouvelles règles de l'assurance chômage seront annoncées par le gouvernement fin de semaine 20 : L'exécutif évoque certaines pistes, notamment sur les conditions d'affiliation à France Travail : pour bénéficier du chômage, il faudra avoir travaillé neuf mois sur les deux dernières années, et non plus six.
LS 13/05 page 1	La réforme des dispositifs de partage de la valeur sera bientôt en ordre de marche <i>Projets de décrets relatifs à l'intéressement et l'épargne salariale</i> Deux projets de décrets transmis en avril aux partenaires sociaux définissent les modalités de mise en œuvre des dispositifs de partage de la valeur, suite à la réforme opérée par la loi du 29 novembre 2023. Au menu, le calcul du seuil de 11 salariés déclenchant l'obligation de mettre en place un tel dispositif, de nouveaux cas de déblocage anticipé de l'épargne salariale, le rehaussement des plafonds d'abondement de l'employeur au PEE, PER ou Perco et les modalités d'information des salariés relatives aux avances, à l'affectation des PPV à un plan d'épargne et au nouveau plan de partage de la valorisation de l'entreprise

SANTÉ

LS 15/02 page 3	Les préconisations du Cese pour un meilleur équilibre entre vies professionnelle et personnelle <i>Avis du Cese relatif à l'articulation des temps de vie professionnel et personnel, 23 avr. 2024</i> Établir une définition juridique du temps libre, réserver les temps d'astreinte à des situations exceptionnelles, élargir le contenu des entretiens professionnels au suivi de la charge de travail ou encore étendre le champ des bénéficiaires du congé de proche aidant. Telles sont quelques-unes des recommandations formulées par le Cese, dans un avis rendu le 23 avril 2024, pour favoriser l'articulation entre les temps de vie professionnel et personnel.
LS 16/05 Page 1	Le ministère du Travail enrichit son plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels <i>Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025, mis à jour en avr. 2024</i> Avec 789 accidents mortels survenus en 2022, la prévention des accidents du travail graves et mortels figure parmi les priorités du gouvernement. 11 nouvelles mesures ont ainsi été dévoilées par le ministère du Travail, à l'occasion d'une mise à jour, à mi-parcours, de son «plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025», datée d'avril 2024.